

Le vendredi 13 février 2015, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 5 février 2015, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire: Mme Lydia JEAN

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA (à compter de 20h40), Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 21h03), M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT (à compter de 20h45), Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE (à compter de 20h40), Mme Florence JUDY-REGNO, M. Alain BARBERYE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, Mme Sabrina HERRICHE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Représentés: M. William STEPHAN par M. Jean-Louis MARSAC

Absents excusés: M. Christian BALOSSA (jusqu'à 20h40), Mme Carmen BOGHOSSIAN (jusqu'à 21h03), M. Didier VAILLANT (jusqu'à 20h45), Mme Mariam CISSE (jusqu'à 20h40)

Absents: Mme Nadia KARAKAC

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint. Mme Lydia JEAN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2014

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2014. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 13 janvier 2015 et le 2 février 2015, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Concessions dans le cimetière : 9 - Contrats/conventions/marchés/Avenants : 13 - Représentation en justice : 1. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

M. Christian BALOSSA et Mme Mariam CISSE arrivent en séance à 20h40

3/ Finances

Débat d'orientation budgétaire - budget principal de la Ville et budget annexe de l'Assainissement - Exercice 2015



M. Didier VAILLANT arrive en séance à 20h45

Mme Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 21h03.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

CONSIDERANT que l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT la présentation de la note explicative de synthèse relative au débat d'orientation budgétaire en commission Finances du 2 février 2015,

CONSIDERANT la communication aux membres du Conseil Municipal d'une note explicative de synthèse relative au débat d'orientation budgétaire,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire concernant le budget principal de la ville ainsi que son budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2015. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

4/ Finances

Garantie d'emprunt à OSICA - Opération d'acquisition/amélioration de 5 logements situés rue Scribe à Villiers-Le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 2 février 2015,

VU le contrat de prêt N° 16092 joint en annexe de la présente délibération, entre la société OSICA Groupe SNI, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations ;

- Article 1 : Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 584 282 € souscrit par OSICA auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 16092 constitué de trois lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par OSICA, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à OSICA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 1 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0



5/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Convention de garantie d'emprunt et réservation avec OSICA pour l'opération d'acquisition / amélioration de 5 logements collectifs sociaux sis rue Scribe

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de garantie d'emprunt et réservation entre la ville et la Société Anonyme HLM OSICA pour l'opération d'acquisition –amélioration de 5 logements collectifs sociaux PLS sis 26 rue Scribe à Villiers-le-Bel,

VU les conditions financières de chaque prêt contracté,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29 janvier 2015, VU l'avis de la commission Finances du 2 février 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et réservation entre la ville et OSICA relative à l'opération d'acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier de 5 logements à la ZAC des Carreaux - 26 rue Scribe à Villiers-le-Bel. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 1 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre du projet de "Studio Jeunes" (2015 / 2017)

M. le Maire entendu.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de partenariat relative à l'extension du projet « Studio Jeunes »,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29 janvier 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de partenariat pour la mise d'œuvre du projet de « Studio Jeunes », et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec l'association AURORE, le bailleur Val d'Oise Habitat, la Mission Locale Val d'Oise Est et le Centre Communal d'Action Sociale.
- AUTORISE M. le Maire à verser à l'association AURORE :

- une subvention d'un montant maximum de 9 700 € par an pour l'aménagement des studios ;

- si besoin, une subvention de 10 000 € maximum par an pour prise en charge de la vacance technique et une contribution de 4 230€ maximum par an à l'accompagnement social de 2 jeunes. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Habitat - Logement

Compagnons Bâtisseurs Ile de France - Autorisation de signature de la convention et versement de la subvention 2015 pour le projet d'atelier de quartier d'auto-réhabilitation accompagnée dans le cadre du second Plan de Sauvegarde des Acacias et des Bleuets

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du Second Plan de Sauvegarde, approuvé le 29 juin 2012,

VU la convention d'aide au redressement des copropriétés des Bleuets et des Acacias de la Région Ile de



France, signée le 24 janvier 2014,

VU la proposition de convention de partenariat pour le projet d'atelier de quartier d'auto-réhabilition accompagnée à Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29 janvier 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour le projet d'atelier de quartier d'auto réhabilitation accompagnée qui définit les missions et interventions de l'association des Compagnons Bâtisseurs Ile de France,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,
- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 20 000 € à l'association Des Compagnons Bâtisseurs Ile de France afin de financer le projet d'atelier d'auto-réhabilitation accompagnée pour l'année 2015. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Petite Enfance

Validation de l'évaluation du Relais Assistantes Maternelles pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'évaluation du Relais Assistantes Maternelles pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014, VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- APPROUVE l'évaluation du Relais Assistantes Maternelles (RAM) pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.
- VALIDE le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales. (Rapporteur : Mme Teresa EVERARD)

 Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°2 au marché d'assurances Flotte automobile

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la délibération du 23 octobre 2012 - « Autorisation de signature - Marché de services d'assurances de la Ville »,

VU la proposition d'avenant n°2 au marché d'assurances Flotte automobile n°2012/104 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°2 au marché d'assurances Flotte automobile, et à signer les documents afférents avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9, pour la somme de − 642,54 € TTC. (Rapporteur : Mme Michèle RANVIER)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0



10/ Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°2 au marché d'assurances Dommages aux Biens

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la délibération du 22 mars 2013 « Autorisation de signature - Marché d'assurances dommages aux biens », VU la proposition d'avenant n°2 au marché d'assurances Dommages aux Biens n°2012/104 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°2 au marché d'assurances Dommages aux Biens, et à signer les documents afférents avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9, pour la somme de 3.287,52 € TTC. (Rapporteur : Mme Michèle RANVIER)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Marchés publics

Autorisation de signature - Convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances avec le CIG

M. le Maire entendu.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2016-2019, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2016-2019,
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. (Rapporteur : Mme Michèle RANVIER)

 Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de prestations élagage, abattage et diagnostic phytosanitaire

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 – « Autorisation de signature - Convention constitutive du groupement de commandes pour des travaux d'élagage, d'abattage, de soins aux arbres et de



diagnostics phytosanitaires pour la Communauté d'Agglomération Val de France et la Ville de Villiers-le-Bel », VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 17 décembre 2014 et 14 janvier 2015, VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de prestations d'élagage, abattage et diagnostics phytosanitaires avec les entreprises suivantes :

Lot	Titulaire
Lot N°1 : Elagage et taille diverses	VERT LIMOUSIN
	184 chaussée Jules César
	95250 BEAUCHAMP

(Rapporteur: Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de fourniture de matériel scolaire, de bureau, pédagogique et artistique

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 56 à 59 et 71,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres des 17 décembre 2014 et 14 janvier 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés à bons de commande de fourniture de matériel scolaire, de bureau, pédagogique et artistique avec les sociétés suivantes :

Numéro du lot	Intitulé	Attributaire
1	Fournitures scolaires	Papeteries PICHON 97, rue Jean Perrin BP 315 42353 La Talaudière
2	Fournitures de bureau	Mobilier Bureau Scolaire (M.B.S.) 15, rue de la Briqueterie 95330 DOMONT
3	Fournitures pédagogiques et artistiques	Papeteries PICHON 97, rue Jean Perrin BP 315 42353 La Talaudière

(Rapporteur: Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de prestations d'entretien et aménagement des espaces verts communaux

M. le Maire entendu,



Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 et 56 à 59,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 14 et 28 janvier 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché de prestations d'entretien et aménagement des espaces verts communaux avec les sociétés suivantes :

Lot	Titulaire
Lot N°1 : Parc des Sports et Tir à l'arc, Terrains de Loisirs du Puits-La-Marlière	Groupement ROUSSEL PAYSAGE/LOISELEUR PAYSAGE 5, rue Auguste Dupin 94520 MANDRES LES ROSES
Lot N°2 : Abords RD10 et de la RD316	JARDI PARC 30 rue Falande 95720 BOUQUEVAL
Lot N°3 : Jardin Maurice Utrillo et de la Géothermie, Gymnase Pierre de Coubertin, espaces dans le quartier des carreaux, square Mendès France	
Lot N°4 : Aménagements d'espaces verts	JARDI PARC 30 rue Falande 95720 BOUQUEVAL

(Rapporteur: Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de prestations d'entretien, nettoyage, curage des canalisations d'eaux usées, eaux pluviales

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 et 56 à 59,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 14 et 28 janvier 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché de prestations d'entretien, nettoyage, curage des canalisations d'eaux usées, eaux pluviales avec le groupement d'entreprises Fayolle & Fils/SANET SAS, dont le mandataire est la société Fayolle & Fils sise 30 rue de l'Egalité 95232 SOISY sous MONTMORENCY. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Autorisation de signature - Charte des Eco-quartiers

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de charte des éco-quartiers,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29



janvier 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer la charte des éco-quartiers et tous documents afférents. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Rénovation urbaine - Cerisaie

Autorisation de signature - Lettre d'engagement politique dans la démarche HQE pour la construction de la crèche

M. le Maire entendu.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29 janvier 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer la lettre d'engagement politique dans la démarche HQE pour l'équipement de la Crèche, et tous documents afférents. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Travaux

Projet de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie DLM - Convention d'études et travaux avec VEOLIA EAU D'ILE-DE-FRANCE - Adductions et dévoiement de canalisations d'eau potable

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'Etudes et Travaux avec VEOLIA EAU D'ILE-DE-France portant sur l'adduction et le dévoiement de canalisations d'eau potable,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29 janvier 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention pour la réalisation des études et travaux d'adduction et dévoiement de canalisations d'eau potable, avec VEOLIA EAU D'ILE-DE-France. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Travaux

Projet de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie DLM - Convention de desserte avec Gaz réseau Distribution France pour l'alimentation en gaz naturel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de desserte entre Gaz réseau Distribution France et la Ville de Villiers-le-Bel, pour l'alimentation en gaz naturel du Projet de Rénovation Urbaine la Cerisaie/Derrière les Murs de Monseigneur, VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29 janvier 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2015.



- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention avec Gaz réseau Distribution France pour la réalisation de la desserte en gaz naturel du Projet de Rénovation Urbaine la Cerisaie/DLM. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Foncier

Désaffectation de l'école élémentaire Gérard Philipe

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis favorable de M. le Préfet en date du 30 octobre 2014 concernant cette désaffectation,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29 janvier 2015,

- DECIDE de prononcer la désaffectation des bâtiments et de l'emprise foncière de l'école élémentaire Gérard Philipe, partie de la parcelle cadastrée AM n°457, d'une superficie d'environ 4 200 m². (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Foncier

Déclassement de l'école élémentaire Gérard Philipe

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en avant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2015 relative à la désaffectation des bâtiments et de l'emprise foncière de l'école élémentaire Gérard Philippe représentant une partie de la parcelle cadastrée AM n° 457, pour une superficie d'environ 4200 m²,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 29 janvier 2015,

- DECIDE de déclasser l'école élémentaire Gérard Philipe, représentant une partie de la parcelle cadastrée AM n°457, pour une superficie d'environ 4 200 m².
- DIT que les bâtiments et l'emprise foncière précités, représentant une partie de la parcelle cadastrée AM n°457, soit une superficie d'environ 4 200 m², sont intégrés au domaine privé de la commune. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 1 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire, Jean-Louis MARSAC

2 0 FEV. 2015